



Résumé du document GEF/ME/C.40/04

Rapport annuel de la performance du FEM (2010)

Décision recommandée au Conseil

Ayant examiné le document GEF/ME/C.40/04 intitulé *Rapport annuel de la performance du FEM (2010)*, ainsi que le document GEF/ME/C.40/05, *Réponse de la direction au Rapport annuel de la performance du FEM (2010)*, le Conseil demande au Bureau de l'évaluation de renforcer sa collaboration avec les bureaux indépendants de l'évaluation des Entités d'exécution sur l'examen des rapports d'évaluation finale afin d'organiser de façon plus rationnelle le processus et réduire ainsi les délais de présentation de ces rapports et améliorer l'information sur l'état d'avancement des projets.

RESUME ANALYTIQUE

1. Le document GEF/ME/C.40/04 est le septième Rapport annuel de la performance du FEM préparé par le Bureau de l'évaluation de l'institution. Il présente un compte rendu détaillé de certains des aspects des résultats des projets, des mécanismes qui peuvent influencer sur ces résultats et des modalités de suivi et d'évaluation appliquées aux projets achevés. L'accent est mis sur les 48 projets achevés pour lesquels un rapport a été reçu pendant l'exercice 10.
2. Le Rapport annuel de la performance du FEM repose essentiellement sur l'examen des informations fournies dans les rapports d'évaluation finale, la vérification des notes y figurant reposant elle principalement sur l'étude des dossiers de projets. Les bureaux de l'évaluation de plusieurs Entités d'exécution établissent ces rapports d'évaluation depuis quelques années, et le Bureau de l'évaluation du FEM a retenu leurs notes pour 21 projets.
3. Pour l'exercice 10, nos conclusions sont les suivantes :
 - a. Les résultats de 92 % des projets achevés et examinés dans le cadre du rapport pour l'exercice 10 ont été jugés satisfaisants. Ce taux est similaire à celui enregistré pour l'exercice 09 (91 %), mais supérieur à la moyenne générale à ce jour (84 %). Le nombre de rapports examinés variant d'une année à l'autre, la forte progression des résultats des deux dernières années ne doit pas donner à penser qu'il s'agit d'une tendance à long terme.

- b. Les Entités d'exécution indiquent que, en moyenne, les objectifs de cofinancement fixés lors de l'approbation des projets ont été dépassés, un résultat en amélioration par rapport aux années précédentes.
- c. La qualité des modalités de suivi et d'évaluation est variable ; 68 % des projets en moyenne sont jugés au moins modérément satisfaisants depuis 2006.
- d. La qualité de 86 % des rapports d'évaluation finale soumis au cours de l'exercice 10 a été jugée au moins modérément satisfaisante, contre 96 et 92 % respectivement pour les exercices 09 et 08. Cette baisse est largement due au nombre relativement élevé de projets de moyenne envergure de la Banque mondiale inclus dans l'échantillon de cette année.
- e. De longs retards continuent à être observés entre l'achèvement des rapports d'évaluation finale et leur présentation au Bureau de l'évaluation du FEM.

4. Nos analyses nous conduisent à formuler la recommandation suivante : *Le Bureau de l'évaluation et les bureaux indépendants de l'évaluation des Entités d'exécution du FEM doivent renforcer leur collaboration sur l'examen des rapports d'évaluation finale afin d'organiser de façon plus rationnelle le processus et réduire ainsi les délais de présentation de ces rapports et améliorer l'information sur l'état d'avancement des projets.*

5. Le Bureau de l'évaluation évaluera les systèmes d'établissement des rapports des nouvelles Entités qui intègrent le réseau du FEM, et accompagnera ces Entités dans leur processus d'examen des rapports d'évaluation finale.

6. Le Bureau de l'évaluation recherchera les moyens de mieux exploiter les données sur les projets achevés pour faire ressortir de nouvelles corrélations et perspectives innovatrices et potentiellement intéressantes.